

L'Echo

28.01.2015

Circulation: 16590

92e775

Page: 12

224

L'Echo

## Des actionnaires un peu mécènes

Le budget de 10,5 millions d'euros est financé à 95% par des fonds issus du privé. Un cas d'école qui pourrait inspirer d'autres projets similaires, estime Bernard de Launoit.

Si la réalisation (en 16 mois) des travaux d'aménagement de la nouvelle aile peut être considérée comme une prouesse technique, le bouclage du financement de l'opération constituait un pari tout aussi audacieux, d'autant qu'en octobre 2013 seuls 50% du financement était acquis.

Depuis, le budget a légèrement augmenté passant de 9 à 10,5 millions d'euros - auxquels on peut ajouter un million, financé par le Fonds Inbev Baillet Latour et des donateurs privés, pour le renouvellement du parc de pianos - mais est couvert à hauteur de 9,8 millions d'euros, soit 90%. Le projet immobilier de la Chapelle est

«Les décideurs ont une responsabilité sociétale de s'investir dans des projets qui ont un retour sur la société.»

BERNARD DE LAUNOIT  
PRÉSIDENT EXÉCUTIF



financé entièrement sur fonds propres, via notamment 4,5 millions d'euros en emprunts obligataires placés auprès de particuliers, de la Province de Brabant wallon et de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI). La Chapelle a ainsi sécurisé sa trésorerie à moyen terme (10 ans) et peut envisager les prochains chantiers que sont l'achat d'un terrain voisin et la rénovation du bâtiment historique.

Au niveau du capital, à la famille de Launoit, actionnaire historique, se sont ajoutés la Société philharmonique de Bruxelles (1.850.000 euros) et la Province du Brabant wallon (1 million), suivi plus récemment par les familles Solvay, Haas-Teichen et l'entreprise Ackermans & van Haaren (1,7 million au total). Johan Beerlandt (Besix) et la SFPI ont confirmé leur inten-

tion de souscrire chacune 50.000 euros supplémentaires. Entreprises et particuliers ont effectué des dons via la fondation pour un montant de 3.750.000 euros et les subventions (Loterie Nationale et BNB) s'élèvent à 530.000 euros, soit un petit 5% du total.

### Implication sociétale

«C'est un modèle de financement qui a réussi, commente Bernard de Launoit, et qui pourrait de venir un cas d'école pour d'autres projets similaires en matière de culture et d'éducation. Même si je sais qu'il est plus facile de convaincre pour des pierres que pour des cours». Le président exécutif de la Chapelle Musicale voit en effet dans ce type de partenariats public-privé un modèle qui va s'imposer dans nos pays où les pouvoirs publics ne peuvent plus tout prendre en charge.

Mais quel est l'intérêt de devenir actionnaire d'une structure qui ne peut légalement distribuer d'éventuels bénéfices. «Participer, répond tout de go Bernard de Launoit. Les décideurs, les leaders d'opinions ont une responsabilité sociétale de s'investir dans des projets qui ont un retour, direct ou indirect, sur la société, notamment en matière de transmission de savoir.»

À l'heure où les coupes ont commencé dans le soutien aux institutions culturelles, ce modèle semble paradoxalement plus à même d'attirer les mécènes. «On laisse très peu d'espace au privé dans les dossiers culturels aux mains des pouvoirs publics», ajoute-t-il. Et lorsqu'on lui fait remarquer qu'il est certainement plus facile d'attirer des dons avec ce projet qui a des allures élitistes, il rectifie et parle d'excellence avant d'ajouter: «Les projets de qualité doivent pouvoir tirer le reste».

D.B.